



Rapport Financier Semestriel 2023/2024
Exercice semestriel clos au 30 décembre 2023

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2023

Table des matières

1. ETATS FINANCIERS	4
BILAN CONSOLIDE	4
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	5
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	6
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	7
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	8
2.1. Base de préparation	8
2.2. Périmètre de consolidation.....	9
2.3. Faits marquants	9
2.4. Evénements postérieurs à la clôture	10
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	11
4. NOTES SUR LE BILAN	18
4.1. Immobilisations brutes	18
4.2. Amortissements	19
4.3. Immobilisations financières	20
4.4. Stocks.....	21
4.5. Clients, autres créances et comptes de régularisation	21
4.6. Disponibilités	22
4.7. Impôts différés	22
4.8. Provisions pour risques et charges	23
4.9. Emprunts et dettes financières.....	23
4.10. Autres dettes	25
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	26
5.1. Chiffre d'affaires : ventilation par activité / zone géographique.....	26
5.2. Autres produits	26
5.3. Achats Consommés.....	27
5.4. Autres charges d'exploitation.....	27
5.5. Charges de personnel.....	28
5.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	28
5.7. Résultat financier.....	28
5.8. Résultat exceptionnel.....	29
5.9. Impôts sur le résultat	29
5.10. Effectif moyen.....	30
5.11. Rémunération des dirigeants	30
6. ENGAGEMENTS	31
7. PARTIES LIEES	32
8. RISQUES CLIMATIQUES	32

1. ETATS FINANCIERS

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

BILAN CONSOLIDE

Bilan actif consolidé	Notes	31/12/2023	30/06/2023
Immobilisations incorporelles	4.1 - 4.2	32 702	32 696
<i>Dont Ecart d'acquisition</i>		31 973	31 947
Immobilisations corporelles	4.1 - 4.2	34 283	35 352
Immobilisations financières	4.3	1 521	1 819
Titres mis en équivalence	4.3	800	784
Actif immobilisé		69 305	70 651
Stocks et en-cours	4.4	16 614	11 857
Clients et comptes rattachés	4.5	1 509	3 058
Autres créances et comptes de régularisation	4.5	8 029	7 202
<i>Dont Impôts différés Actif</i>	4.7	2 098	1 167
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités	4.6	961	1 287
Actif circulant		27 113	23 405
Total Actif		96 419	94 056
Capital	P5	825	825
Primes liées au capital		21 059	21 059
Réserves et résultat consolidés		8 259	10 670
Autres		371	344
Capitaux propres (Part du groupe)		30 513	32 897
Intérêts minoritaires		160	115
Total des capitaux propres		30 674	33 012
Autres fonds propres			
Ecart d'acquisition passif			
Provisions pour risques et charges	4.8	1 021	994
Provisions		1 021	994
Dettes financières	4.9	44 691	41 080
Fournisseurs et comptes rattachés	4.10	16 015	14 245
Autres dettes et comptes de régularisation	4.10	4 017	4 725
<i>Dont Impôts différés Passif</i>			
Dettes		64 723	60 050
Total Passif		96 419	94 056

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Compte de résultat	Notes	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Chiffre d'affaires	5.1	17 906	53 943	13 624
Autres produits d'exploitation	5.2	4 557	563	3 974
Achats consommés	5.3	-11 939	-28 559	-9 671
Charges de personnel	5.5	-4 706	-8 210	-3 590
Autres charges d'exploitation	5.4	-5 250	-13 372	-5 154
Impôts et taxes		-244	-464	-226
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4.2	-3 166	-4 912	-1 848
Opérations en commun				
Résultat d'exploitation avant dotations aux amort. et dép. EA		-2 844	-1 010	-2 891
Dotations aux amort. et dépréciations des écarts d'acquisition				
Résultat d'exploitation après dotations aux amort. et dép. EA		-2 844	-1 010	-2 891
Charges et produits financiers	5.7	-500	-347	186
Charges et produits exceptionnels	5.8	126	1 223	357
Impôts sur les résultats	5.9	974	713	890
Résultat net des entreprises intégrées		-2 244	578	-1 459
Résultat net des activités abandonnées				
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		16	22	-40
Résultat net de l'ensemble consolidé		-2 228	600	-1 499
Intérêts minoritaires		41	38	
Résultat net (part du groupe)		-2 268	562	-1 499
Résultat par action		(0,28)	0,07	(37,72)

Le résultat par action présenté ci-dessus correspond à la fois au résultat de base et au résultat dilué par action en l'absence d'instrument dilutif.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Libellé	Capital	Primes liées au capital	Réserves	Auto- contrôle	Résultat net (Part du groupe)	Capitaux propres (Part du groupe)	Intérêts minoritaires
2022-06	636	3 924	11 416		0	15 975	12
Distribution/ brut versé			-590			-590	-10
Var. de capital en numéraire et souscrip	189	17 089				17 278	
Résultat					559	559	41
Autres augmentations, diminutions				-74		-74	
Reclassement, restructuration et changement de méthode		46	523			569	
Ecart de conversion, effet de change			-152		3	-148	-10
Variations de périmètre							-589
Autre	0		11 452		0	-671	671
2023-06	825	21 059	10 526	-74	562	32 897	115
Affectation du résultat N-1			562		-562	0	
Résultat					-2 269	-2 269	41
Autres augmentations, diminutions				-79		-79	
Reclassement, restructuration et changement de méthode			-67			-67	
Ecart de conversion, effet de change			34			34	1
Autre			-4	0	0	-4	4
2023-12	825	21 059	11 051	-153	-2 268	30 513	160

La ligne « Reclassement, restructuration et changement de méthode » correspond principalement aux flux d'amortissements relatifs à deux subventions d'équipement pour 67 milliers d'euros.

La ligne « Autres augmentations, diminutions » correspond à l'annulation des actions propres acquises.

La ligne « Autre » correspond à la prise en charges par le groupe des intérêts minoritaires négatifs.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Libellé	Notes	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12mois)
Résultat net total des entités consolidées		-2 228	600
Dotations / Reprises aux amortissements, prov. et dépréciations	4.2	3 146	5 196
Variation de l'impôt différé		-930	-602
Éléments calculés ou gains/pertes liés aux var. de juste valeur			-58
Élimination des plus ou moins values de cessions d'actifs		-48	-963
Élimination de la quote-part de résultat des sociétés MEE		-16	-22
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		-48	-77
Marge brute d'autofinancement		-124	4 074
Variation du BFR lié à l'activité (provisions incluses)		-1 783	1 768
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'EXPLOITATION (I)		-1 907	5 842
Acquisitions d'immobilisations	4.1	-2 272	-12 981
Cessions d'immobilisations	4.1	77	334
Réduction des autres immobilisations financières	4.3	423	546
Incidence des variations de périmètre	i	-26	-85
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'INVESTISSEMENT (II)		-1 798	-12 186
Émissions d'emprunts	4.9	4 301	10 110
Remboursements d'emprunts	4.9	-4 768	-9 334
Variation des subventions d'investissements			672
Dividendes versés des filiales			21
Dividendes reçus/versés de la société mère			-600
Augmentations / réductions de capital			5 278
Cessions (acq.) nettes d'actions propres		-75	-74
Variation nette des concours bancaires		3 900	
FLUX NET DE TRESO. GENERE PAR LES OPERATIONS DE FINANCEMENT(III)		3 357	6 074
Variation de change sur la trésorerie (IV)		6	-106
INCIDENCE DES VARIATIONS DE CHANGE		6	-106
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)		-342	-376
Trésorerie : ouverture		1 282	1 658
Trésorerie : clôture		941	1 282

- i. la ligne « Incidence des variations de périmètres » correspond au rachat d'actions Granofibre exercé dans le cadre des promesses croisées d'achat – vente portant sur la participation des minoritaires au capital. Ces promesses croisées sont exerçables par tranche de 24 actions par semestre (soit 2,4% du capital de la société Granofibre) à un prix fixe par action de 1,08 millier d'euros. Si ces promesses étaient intégralement exercées, elles conduiraient Florentaise à détenir 100% du capital de Granofibre en 2030. L'engagement donné à l'investisseur minoritaire dans Granofibre s'élève à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2023 dans l'hypothèse où l'intégralité de la promesse serait levée auprès de l'investisseur minoritaire.

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1. Base de préparation

1.1.1. Préambule

La société Florentaise S.A. (« Florentaise » ou « la Société »), créée le 11 octobre 1991 pour une durée expirant le 10 octobre 2090, est une Société Anonyme de droit français, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 383 167 889.

Le siège social de la société est situé Le Grand Patis – RD 178 – 44850 SAINT MARS DE DESERT.

Son objet social est de mettre au point, produire et commercialiser des matières et produits finis dans le domaine des fertilisants, terreaux, tourbes et supports de culture.

Floresy S.A.S. (« Floresy »), la maison mère de Florentaise, est la société de tête d'un groupe familial qui a notamment développé au fil des ans une activité consacrée à la production et la commercialisation de terreaux et matières premières ou intermédiaires horticoles (« l'Activité Terreaux ») avec l'objectif de devenir l'un des acteurs significatifs, à l'échelle internationale, dans le secteur de l'horticulture.

Filialisation de l'Activité Terreaux du groupe Floresy au sein du groupe Florentaise

La filialisation de l'Activité Terreaux au sein du groupe Florentaise a été initiée au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 et s'est poursuivie postérieurement à la clôture de celui-ci avec l'objectif qu'elle soit finalisée préalablement à l'introduction sur le marché Euronext Growth de Paris. Elle s'inscrit dans le cadre d'une opération de réorganisation interne du groupe Floresy qui a pour but de simplifier sa structuration juridique et d'aligner l'organisation capitalistique de l'Activité Terreaux avec son périmètre opérationnel.

À l'issue de cette réorganisation, le groupe composé de Florentaise et ses filiales constitue le sous-groupe dédié à l'Activité Terreaux du groupe familial Floresy.

Cette réorganisation s'est déroulée en deux temps :

- Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022 : cession des participations ne relevant pas de l'Activité Terreaux,
- Au 31 décembre 2022 : acquisition des actifs de l'Activité Terreaux composés :
 - o De la participation de 50% de la société Fulan 2, détenant elle-même 85% de la société Fulan 3,
 - o De la participation de 65,20 % de la société Granofibre,
 - o De la participation de 99,997% de la société Floresy India,
 - o Du fonds de commerce de négoce de matières premières horticoles exploité par Floresy International Ltd.

Les comptes consolidés semestriels décembre 2022 établis par Florentaise S.A sont non audités. Réalisés à l'issue des opérations de réorganisation juridique, conformément au règlement ANC 2020-01, ils incluent uniquement les actifs et passifs des sociétés Fulan2 Fulan3 , Granofibre et Floresy India au 31 décembre 2022. Si ces sociétés avaient été intégrées au 1^{er} juillet 2022, le chiffre d'affaires aurait été amélioré de 3,3 millions d'euros et le résultat net aurait été dégradé de 0,2 million d'euros.

Les comptes consolidés du groupe Florentaise ont été préparés pour la 1^{ère} fois au titre de l'exercice clos le 30 juin 2023 sans période comparative, conformément au règlement ANC 2020-01, s'agissant d'un groupe préexistant établissant de manière volontaire des comptes consolidés pour la première fois. Ces comptes ont été audités. Ils intègrent les résultats des sociétés Fulan2 Fulan3 , Granofibre et Floresy India à partir du 1^{er} janvier 2023.

Les présents comptes consolidés semestriels sont non audités. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration de Florentaise le 26 mars 2024. Ils ont été préparés en application du principe de continuité de l'exploitation (se référer à la note « Continuité de l'exploitation » pour davantage d'informations).

2.2. Périmètre de consolidation

Libellé	31/12/2023			30/06/2023		
	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode
FLORENTAISE		Société Mère			Société Mère	
GRANOFIBRE	70,0%	70,0%	IG	67,6%	67,6%	IG
LES TERREAUX ARMORICAINS					Fusion	
EUROTOURBES	48,0%	48,0%	ME	48,0%	48,0%	ME
HORTIPAL					En cours de liquidation	
HORTIFIBRE	45,0%	45,0%	ME	45,0%	45,0%	ME
INOCULUM PLUS	26,5%	26,5%	ME	26,5%	26,5%	ME
SERRES FLORENTAISES	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
FLOREASY INDIA	100,0%	100,0%	IG	100,0%	100,0%	IG
FULAN 2	50,0%	50,0%	IP	50,0%	50,0%	IP
FULAN 3	50,0%	42,5%	IP	50,0%	42,5%	IP

* IG : Intégration Globale, IP : Intégration proportionnelle, MEE : Mise En Equivalence

Les variations de périmètre sont présentées dans la note 2.3 Faits marquants.

2.2.1. Liste des entités détenues directement et indirectement à plus de 20% par Florentaise et non comprises dans le périmètre de consolidation.

La société Utopi'Hall S.A.S., détenue à 70% par Florentaise, n'a pas été intégrée au périmètre de la consolidation en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente par rapport à l'ensemble consolidé. Pour information, cette société présente au 30 juin 2023 : un chiffre d'affaires de 24 milliers d'euros, un résultat d'exploitation de 7 milliers d'euros et des capitaux propres négatifs de 8 milliers d'euros.

2.3. Faits marquants

2.3.1. Sinistre sur le site de production de Florentaise S.A. sur le site de LAVILLEDIEU

Courant juin 2022, le site de production de Florentaise S.A. situé en Ardèche à Lavilledieu a subi un départ de feu qui a conduit à un arrêt de l'exploitation pendant 2 mois. Les principaux dommages matériels concernent des immobilisations (un mélangeur, les équipements associés et le bâtiment) dont la valeur nette comptable en comptabilité était nulle au 30 juin 2022 ainsi que quelques stocks dont la valeur était marginale au 30 juin 2022. Courant 2023, la société a encouru des dépenses (classées en exploitation) pour sécuriser le site sinistré, engagé les investissements de remplacement des équipements détruits, et démarré les travaux de reconstruction de la partie endommagée du site de production. Le sinistre relève des garanties du contrat d'assurance Responsabilités Civiles souscrit par la société auprès de sa compagnie d'assurance. Au 30 juin 2023, la société a comptabilisé un produit d'assurance relatif au volet « dommages matériels directs » de 2,1 millions d'euros à hauteur des encaissements reçus de la compagnie d'assurance à la date d'arrêt des comptes (dont 0,5 million d'euros en autres produits d'exploitation et 1,6 million d'euros en produits exceptionnels). Au 31 décembre 2023, la société a comptabilisé un produit complémentaire de 0,8 million d'euros relatif au volet « dommages matériels directs » (dont 0,7 million en autres produits d'exploitation et 0,1 million d'euros en produit exceptionnel). Au 31 décembre 2024, aucun produit n'a été comptabilisé au titre de l'indemnisation de la perte d'exploitation induite par ce sinistre. Le solde définitif du dossier est prévu pour début avril 2024.

2.3.3. Acquisition d'actions de la société Granofibre.

Transaction réalisée dans le cadre des promesses croisées d'achat – vente portant sur la participation des minoritaires au capital de Granofibre. Ces promesses croisées sont exerçables par tranche de 24 actions par semestre (soit 2,4% du capital de la société Granofibre) à un prix fixe par action de 1,08 millier d'euros. Si ces promesses étaient intégralement exercées, elles conduiraient Florentaise à détenir 100% du capital de Granofibre en 2030. L'engagement donné à l'investisseur minoritaire dans Granofibre s'élève à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2023 dans l'hypothèse où l'intégralité de la promesse serait levée auprès de l'investisseur minoritaire.

2.4. Evénements postérieurs à la clôture

Le 19 mars 2024, les autorités chinoises ont validé l'entrée dans le périmètre de FLORENTAISE de FULAN1 détenue à 50% avec notre partenaire local.

Cette société est Située à 60 km de la zone portuaire de Shanghai, l'un des plus grands ports au monde, Fulan 1 bénéficie d'une localisation géographique idéale permettant à Florentaise de s'acquitter de loyers plus faibles pour une surface plus étendue (10 ha contre 1 ha sur le site historique de FULAN 2) et procéder à l'affrètement de moyens de transport plus rapidement et à moindre coût.

Il s'agit de notre plus important site en taille (10 hectares) qui accueillera notre centre recherches et développements dans une serre de 9000 m².

Ce nouveau site permettra de mieux répondre à la forte progression de la demande en Chine après la saturation de l'outil existant.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du groupe sont établis suivant le règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020 homologué par arrêté du 29 décembre 2020 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2020, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

Le semestre clos 31/12/2023 a une durée de 6 mois.

Les comptes consolidés sont présentés en milliers d'euros.

3.2. Principes de consolidation

3.2.1. Méthodes d'intégration

(i) Sociétés consolidées

Les sociétés sur lesquelles Florentaise exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l' intégration globale.

Les sociétés sur lesquelles Florentaise exerce directement ou indirectement un contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l' intégration proportionnelle.

En particulier, la société a procédé à une analyse des règles de gouvernance de Fulan 2 dont le capital est détenu à 50 – 50 entre ses deux associés (Florentaise S.A. en détenant 50%). Il ressort de l'analyse de ces règles de gouvernance, tant au niveau de l'organe délibérant de Fulan 2 que de son organe de direction, que la société exerce un contrôle conjoint sur Fulan 2.

Les sociétés sur lesquelles Florentaise exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L' influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de la société, sans toutefois contrôler exclusivement ou conjointement ces politiques. L' influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus.

Les résultats des filiales acquises sont consolidés à compter de la date à laquelle le contrôle est exercé. Elles ne sont plus consolidées à partir de leur date de cession.

(ii) Sociétés non significatives

Les sociétés jugées non significatives sur les critères de chiffre d'affaires, de résultat net et de total du bilan ne sont pas consolidées.

3.2.2. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés, de même que les résultats internes au groupe (plus-values internes, dividendes).

3.2.3. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés du groupe sont présentés en milliers d'euros qui est la monnaie de fonctionnement de Florentaise S.A. Toutes les données financières présentées sont arrondies au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

3.2.4. Recours aux jugements et à des estimations.

La présentation des états financiers consolidés conforme aux dispositions du règlement ANC 2020-01 nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur l'évaluation des résultats, des actifs et des passifs consolidés.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent. Les montants effectifs peuvent naturellement diverger de ces estimations.

Ces dernières concernent les tests de valeur des écarts d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, les provisions pour risques et charges, ainsi que les impôts différés.

3.3. Conversion des états financiers libellés en devises étrangères

Les comptes des sociétés hors zone euro sont convertis selon les principes suivants :

- Les postes de bilan sont convertis au taux de clôture,
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- Les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres consolidés.

Les sociétés du groupe ayant une monnaie de fonctionnement différente de l'euro sont Floreasy India, Fulan 2 et Fulan 3.

3.4. Écart d'acquisition

Comptabilisation des écarts d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif ou conjoint, les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur valeur d'entrée à la date de prise de contrôle qui correspond au prix que le groupe aurait consenti à payer s'ils les avaient acquis séparément.

A cette date, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation de la valeur d'entrée des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au prix d'acquisition majoré du montant net d'impôt de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être finalisée dans un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert après l'exercice de l'acquisition. Au-delà du délai d'affectation, les plus et moins-values constatées par rapport aux valeurs attribuées lors de la première consolidation sont comptabilisées en résultat.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale déjà intégrée globalement, un écart d'acquisition complémentaire est constaté sans que les évaluations opérées à la date de prise de contrôle soient remises en cause.

Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (lorsque le prix d'acquisition des titres est inférieur à la quote-part des capitaux acquis), il est inscrit dans un compte de provisions au passif du bilan et est repris dans le résultat consolidé sur une durée qui dépend des hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Évaluation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition dont la durée d'utilisation est illimitée ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et dès qu'un indice de perte de valeur existe.

Les tests de dépréciation sont menés au niveau du plus petit ensemble d'actifs générant des cash-flows largement indépendants des autres actifs.

Suite aux acquisitions intervenues dans le cadre des opérations de filialisation de l'Activité Terreaux du groupe familial Floreasy au sein de Florentaise S.A., la société a procédé à une analyse pour déterminer à quel niveau les actifs dont la valeur ne peut être testée individuellement (principalement les écarts d'acquisition et les fonds de commerce) doivent être testés dans le cadre des tests de dépréciation, en tenant compte des modes de gestion et de suivi de ses activités. Cette analyse a mis en évidence les trois Unités Génératrices de Trésorerie suivantes (« UGT ») :

-UGT Terreaux France (vente de terreaux en France et à l'export)

-UGT BIVIS (exploitation des machines Bivis sous forme de location et / ou mise à disposition)

-UGT Terreaux International (vente de terreaux en Chine et en Asie au travers des entités Floreasy India, Fulan 2 et Fulan 3)

Les tests de dépréciation mis en œuvre consistent à comparer la valeur actuelle à la valeur comptable des actifs et passifs de l'UGT. La valeur actuelle est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage de chaque UGT à laquelle est affectée un écart d'acquisition est déterminée sur la base d'une actualisation des flux de trésorerie futurs issus des plans d'affaires établis sur 5 ans au niveau de chaque UGT. Une valeur terminale est considérée au-delà de cet horizon explicite de 5 ans.

Les principaux paramètres actuariels retenus par la société dans le cadre de la mise en œuvre de ces tests de dépréciation au 30 juin 2023 sont les suivants :

- Le taux d'actualisation : il reflète le coût moyen pondéré du capital propre à chaque UGT
- Le taux de croissance à l'infini : il reflète les perspectives de croissance à l'infini de chaque UGT pour la détermination de la valeur terminale de l'UGT ;

Au 30 juin 2023, les paramètres retenus étaient les suivants :

	Terreaux France	Terreaux International
Taux d'actualisation	17,1%	17,5%
Taux de croissance à l'infini	1,5%	5,0%

Au 31 décembre 2023, en l'absence d'indice de perte de valeur, la société n'a pas actualisé ses tests de dépréciation.

3.5. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (coûts de développement, logiciels et licences) sont évaluées au coût d'acquisition, révisé périodiquement en cas de perte de valeur. Elles sont amorties linéairement sur les durées suivantes :

Immobilisations incorporelles	Durée
Frais de développement	3 ans
Brevets et concessions	3 et 12 ans
Logiciels et licences informatiques	3 à 5 ans

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si et seulement si les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et que le groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Elles font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

3.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée et les conditions probables d'utilisation des biens, à l'exception des terrains qui ne sont pas dépréciés du fait de leur durée de vie infinie. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

Immobilisations corporelles	Durée
Aménagements de terrains	5 à 15 ans
Constructions	5 à 20 ans
Agencements des constructions	5 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 10 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Matériel de bureau, informatique	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	2 à 10 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité, et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les actifs immobilisés sont soumis à des tests de dépréciation si des indices de perte de valeur tangibles existent en cours d'exercice ou à la clôture. Une provision pour dépréciation est constatée dans le cas où leur valeur actuelle pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

3.7. Contrats de crédit-bail et assimilés

Conformément au règlement ANC 2020-01, les contrats de crédit-bail et assimilés sont retraités selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine lorsque le groupe supporte substantiellement tous les avantages et risques inhérents à la propriété du bien. Les immobilisations acquises lors d'un contrat de crédit-bail et assimilés sont amorties sur la durée de vie estimée de l'actif.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au groupe l'intégralité des risques et des avantages sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués pour ces contrats sont comptabilisés en autres charges d'exploitation sur la durée du contrat.

3.8. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement des dépôts factor, cautionnements et autres créances, ainsi que des titres de participation non consolidés. Une dépréciation est constituée si leur valeur d'utilité pour le groupe devient inférieure à leur valeur comptable.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'utilité de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part de capitaux propres correspondant à la participation, des perspectives de rentabilité, de la position sur le marché et, le cas échéant, de leur valeur en bourse.

Le détail des sociétés non consolidées ainsi que la raison de leur exclusion du périmètre de consolidation figurent en note 2.1 Base de préparation, paragraphe B. Périmètre de consolidation.

Les dividendes reçus, le cas échéant, de ces sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits financiers l'année de leur encaissement.

3.9. Stocks

Les stocks sont comptabilisés au montant le plus faible entre le coût historique et la valeur réalisable nette.

Les stocks de matières sont évalués au coût d'achat majoré des frais accessoires. Le coût des produits finis et des en-cours de production inclut le coût des matières premières, le coût de la main d'œuvre directe, les coûts directs et les frais de production correspondants. La valeur nette réalisable correspond au prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente. Une dépréciation de stocks est comptabilisée lorsque la valeur réalisable est inférieure à la valeur historique. Compte tenu de la typologie des matières et produits stockés, les stocks sont très faiblement exposés à un risque de péremption ou d'obsolescence. Les dépréciations constatées correspondent le plus souvent à des produits finis défectueux.

3.10. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de dépréciation pour tenir compte du risque de non-recouvrement. Les dépréciations sont évaluées créance par créance.

3.11. Affacturage

Dans le cadre de leur politique de financement, certaines sociétés du périmètre de consolidation de Florentaise ont mis en place des contrats d'affacturage avec subrogation au profit du Factor qui leur permettent d'augmenter leurs liquidités à court terme. Les créances cédées au Factor sont décomptabilisées du bilan consolidé du groupe en contrepartie d'une augmentation des disponibilités. Le volume des créances pouvant faire l'objet d'une cession au Factor n'est pas plafonné. Le groupe conserve le risque de non-paiement des créances cédées au Factor de sorte qu'il existe un engagement donné au Factor (se référer à la note 3.7 Clients, autres créances et comptes de régularisation, paragraphe affacturage).

3.12. Disponibilités

Pour le bilan, le poste « Disponibilités » comprend les disponibilités bancaires qui sont principalement constituées de comptes de caisse et de comptes bancaires. Les découverts bancaires sont inclus dans les dettes financières au passif du bilan.

3.13. Impôts différés

Le groupe constate les impôts différés selon la méthode du report variable sur les différences entre valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan. Les impôts différés, comptabilisés au taux d'impôt applicable à la date d'arrêté des comptes, sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale française et des taux d'imposition en vigueur.

Des impôts différés actifs sont constatés au titre des différences temporelles déductibles, des pertes fiscales et des reports déficitaires. Un actif d'impôt différé afférant à des reports déficitaires est constaté lorsqu'il est probable que l'entité fiscale concernée pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un délai raisonnable.

Les impôts différés sont inscrits à l'actif ou au passif en position nette par entité fiscale.

Le montant des impôts différés liés aux déficits fiscaux est détaillé, par exercice, en note 3.9 Impôts différés. Ce montant a été activé après analyse des perspectives de récupération et d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs sur un horizon de cinq ans.

3.14. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe à l'encontre de la société une obligation (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'événements antérieurs, lorsqu'il est probable ou certain qu'elle engendrera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente, et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la date d'établissement du bilan consolidé.

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour l'essentiel d'avantages postérieurs à l'emploi et de la provision pour démantèlement des sites réglementés.

3.15. Engagements de retraite

Le groupe comptabilise des provisions pour charges destinées à faire face aux obligations de paiement des indemnités de départ à la retraite des salariés prévues par la Convention collective Carrière et matériaux.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Ce calcul tient compte des indemnités prévues dans la convention collective ou dans le droit du travail, le cas échéant, des probabilités de maintien dans le groupe jusqu'au départ en retraite volontaire passé à l'âge de 67 ans suite à la réforme des retraites, de l'évolution prévisible des salaires et de l'actualisation financière.

Les principales hypothèses actuarielles retenues aux dates de clôtures sont les suivantes :

	31/12/2023	30/06/2023
Taux d'actualisation	3,50%	3,60%
Taux d'évolution des salaires	1,5%	1,5%
Taux de charges sociales	40%	40%

Les hypothèses de mortalité sont basées sur la table de mortalité INSEE 2022.

Les écarts actuariels sont comptabilisés par le compte de résultat à travers les dotations et reprises à la provision pour indemnités de départ en retraite.

3.16. Fournisseurs et avances reçues

Les dettes fournisseurs sont évaluées à leur valeur nominale.

3.17. Reconnaissance du chiffre d'affaires et des autres produits d'exploitation

Le groupe Florentaise a deux sources de revenu :

- La vente de produits finis (terreaux, paillage, amendements...);

Groupe Florentaise

- La mise à disposition d'équipements industriels spécifiques (« les machines BIVIS ») permettant de fabriquer des matières capables de substituer la tourbe dans la production de terreaux (sous les marques Hortifibre et Turbofibre qui appartiennent à Florentaise). Dans le cadre de ces mises à disposition, Florentaise perçoit de ses clients un loyer, refacture les coûts encourus au titre d'un engagement de maintenance (sans marge), et perçoit une redevance de licence basée sur les volumes produits. Les redevances tirées de la concession de ces licences de savoir-faire sont reconnues en chiffre d'affaires à partir du 1^{er} juillet 2023 . Elles sont présentées parmi les autres produits d'exploitation du compte de résultat consolidé clôt au 30 juin 2023..

Ventes de produits finis

Les ventes de produits finis sont comptabilisées en chiffre d'affaires à la date du transfert des risques et avantages aux clients (distributeurs généralistes alimentaires, distributeurs spécialisés, professionnels de l'horticulture principalement). Le transfert des risques et avantages intervient à l'expédition pour les clients localisés dans le pays où le groupe dispose d'outils industriels, et en fonction des incoterms pour les clients à l'export.

Certains contrats conclus entre Florentaise et ses clients peuvent comprendre des remises de fin d'année liées au niveau des ventes annuelles : ces remises sont comptabilisées en minoration du chiffre d'affaires.

Les sommes versées par Florentaise à ses clients en contrepartie de prestations rendues par ces derniers (mise en avant des produits, fourniture de statistiques de ventes...) sont, elles, comptabilisées parmi les autres charges d'exploitation dans le compte de résultat consolidé.

Loyers et prestations de services

Les produits de location induits par la mise à disposition des machines BIVIS sont reconnus en chiffre d'affaires au rythme des échéanciers contractuels conclus avec les clients. Les prestations de maintenance fournies par Florentaise interviennent, elles, à la demande des clients preneurs des machines BIVIS : elles sont facturées et comptabilisées en chiffre d'affaires au moment où elles sont rendues aux clients.

3.18. Charges et produits exceptionnels

Le groupe comptabilise en résultat exceptionnel, les éléments non récurrents et significatifs, et traite les impacts des litiges d'une manière homogène par rapport à l'antériorité.

Le résultat exceptionnel comprend :

- Les dépréciations des immobilisations incorporelles,
- Les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels, dont font partie les éléments immobiliers,
- Les résultats de cessions des titres consolidés,
- Les coûts de restructuration et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs,
- Les éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.
- Les indemnités d'assurances,
- Les frais encourus à l'occasion de l'IPO qui ne sont pas directement liés à l'émission des actions nouvelles émises à l'occasion de l'opération.

3.19. Opérations avec les parties liées

Certaines fonctions nécessaires au pilotage de Florentaise étaient directement portées par Floreasy S.A.S., maison mère de Florentaise S.A. Il s'agit, notamment, des prestations d'assistance à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'Activité Terreaux, ainsi que des fonctions de direction générale, de direction technique et opérationnelle, de direction de la recherche et développement et de direction financière, juridique et fiscale, dont le périmètre et les modalités étaient formalisés au travers d'une convention de prestation de services et d'une convention d'animation. Le 21 février 2023, le conseil d'administration de la société a désigné deux Directeurs Généraux Délégués (Antoine et Chloé Chupin) et a résilié avec effet immédiat la convention de prestation de service qui liait Florentaise S.A. à Floreasy S.A.S. La convention d'animation a par ailleurs été modifiée le 21 février 2023 : la rémunération de l'animation rendue par Floreasy S.A.S. est désormais facturée sur la base des coûts encourus dans le cadre de cette mission.

Se référer à la note 4 « Parties liées » qui détaille l'ensemble des opérations avec des parties liées extérieures au périmètre de la consolidation.

3.20. Continuité de l'exploitation

Un accroissement du besoin de trésorerie de la société à horizon décembre 2023 entre la prévision IPO et la prévision de trésorerie actualisée a été mis en évidence au moment de l'arrêt des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2023. Ce besoin de trésorerie complémentaire provenait principalement des éléments suivants :

- L'activité Terreaux France de la société a été défavorablement impactée sur les mois de mars à juin 2023 en raison d'une météo très défavorable sur les mois de février et mars 2023 qui a (i) limité les réassorts qui contribuent structurellement fortement aux ventes auprès des Grandes Surfaces Alimentaires, et (ii) contraint la société à reconditionner des stocks de produits finis en sacs plastiques ;
- Le sinistre sur le site de production de la société à Lavilledieu en Ardèche générera d'ici à fin décembre 2023 une consommation de trésorerie supplémentaire de 0,5 millions d'euros qui correspond principalement à la portion de la valeur à neuf de l'équipement industriel détruit non pris en charge par les garanties d'assurance.
- Retard dans le déploiement de 3 machines Bivis chez les clients de la société qui a induit une consommation de trésorerie supplémentaire.

Cette prévision de trésorerie actualisée mettait en évidence un besoin complémentaire de trésorerie estimé :

- à 4,8 millions d'euros en décembre 2023, correspondant à notre pic de BFR saisonnier lié à la mise en place du stock d'avant saison.
- et un besoin complémentaire maximal estimé à 7,5 millions d'euros en août 2024 en cas de non-renouvellement des billets de trésorerie pour un montant de 6.2 millions d'euros. Ces billets de trésorerie ont par nature une échéance inférieure à 1 an. Leur renouvellement n'est jamais acquis au moment de la clôture de nos comptes annuels. Ils sont nécessaires au financement de la saisonnalité de notre BFR.

Pour répondre aux besoins de trésorerie identifiés, la société a mis en place les mesures suivantes :

- Gel des investissements non stratégiques
- Optimisation la gestion de ses approvisionnements et des délais de règlement de ses fournisseurs. Optimisation dont l'incidence favorable ponctuelle sur la trésorerie nous a permis de passer le pic d'avant saison. La météo favorable de début d'année nous a permis de bien démarrer la saison et de générer la trésorerie nécessaire pour faire face à nos engagements fournisseurs.
- Il est également prévu de poursuivre les actions d'optimisation de son besoin en fonds de roulement par une diminution structurelle du niveau de ses stocks.
- L'encaissement du produit d'assurance initialement prévu pour fin novembre a été partiellement reçu en décembre pour 0,8 million d'euros. Le solde du dossier est attendu début avril 2024 pour un montant de 0,8 million d'euros.

Les actions suivantes sont initiées à ce jour :

- Les négociations sont en cours avec nos partenaires bancaires pour (i) assurer le maintien de nos lignes court terme dont les échéances vont intervenir de façon progressive jusqu'à mai 2024 et (ii) obtenir un niveau de financement compatible avec notre BFR estimé à l'hiver 2024.
- Le soutien financier de la maison mère Floreasy SAS obtenu au 30 juin 2023 dépend de la mise en œuvre de cessions d'actifs et/ou de l'ouverture de son capital qui sont en cours.

En conséquence, si l'ensemble de ces actions ne pouvaient pas être mis en œuvre dans une temporalité compatible avec ses échéances, alors la société pourrait ne pas être en mesure de réaliser ses actifs et de régler ses dettes dans le cadre normal de son activité.

Toutefois les comptes semestriels clos le 31 décembre 2023 ont été établis en application du principe de continuité d'exploitation, compte tenu de la situation connue à la date d'arrêt des comptes telle que décrite ci-dessus et en partant de l'hypothèse que les actions précédemment mentionnées pourront être mises en œuvre dans les prochains mois.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Immobilisations brutes

Libellé	2023-06	2023-12	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	134	134					
Concessions, brevets et droits similaires	723	723					
Fonds commercial	169	169					
Autres immobilisations incorporelles	262	262	0				
Ecart d'acquisition	31 947	31 973				26	
Immobilisations incorporelles	33 235	33 261	0			26	
Terrains	418	418					
Agencements et aménagements de terrains	5 101	5 105	11	-14			7
Constructions	4 357	4 371	14				
Constructions sur sol d'autrui	620	620					
Installations techniques, matériel & outillage	52 440	58 569	1 214	-178	-34		5 128
Autres immobilisations corporelles	2 698	3 536	839				
Matériel de bureau	278	289	11				
Matériel de transport	198	198					
Immobilisations corporelles en cours	10 045	4 902		-7			-5 136
Avances et acomptes s/immo. corp.	60	60					
Immobilisations corporelles	76 213	78 069	2 089	-198	-34		
Total	109 448	111 330	2 089	-198	-34	26	
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	27 163	27 478	315				

La ligne « Ecart d'acquisition » correspond au différentiel entre la valeur provisoire d'entrée des actifs et passifs acquis et le prix consenti par Florentaise S.A. pour l'acquisition au 31 décembre 2022 de 50% du capital de Fulan 2, 99,997% du capital de Floreasy India, 67,60% de Granofibre et du fonds de commerce de négoce de matières premières horticoles exploité par Floreasy International Ltd.

Les écarts d'acquisition comptabilisés à l'occasion de ces variations de périmètre se décomposent ainsi :

- 23,7 millions d'euros pour le sous-groupe constitué de Fulan 2 et Fulan 3 (affecté à l'UGT Terreaux International)
- 1 million d'euros pour Floreasy India (affecté à l'UGT Terreaux International)
- 2,1 millions d'euros pour Granofibre (affecté à l'UGT Terreaux France)
- 5,2 millions d'euros pour le fonds de commerce de négoce de matières premières horticoles précédemment exploité par Floreasy International Ltd (affecté à l'UGT Terreaux France)

Le groupe dispose d'un délai se terminant le 30 juin 2024 pour finaliser l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs identifiables acquis. Il est néanmoins précisé que les stocks de Fulan 2 et Fulan 3 ont d'ores et déjà été évalués sur la base de leur valeur de réalisation nette de coûts de cession en date du 31 décembre 2022.

La colonne « autres variations » correspond à la mise en service de 4 machines BIVIS sur le semestre.

4.2. Amortissements

Libellé	2023-06	2023-12	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Frais de développement	-51	-51					
Concessions, brevets et droits similaires	-221	-276	-7				-48
Autres immobilisations incorporelles	-267	-232	-13				48
Amortissements des immobilisations incorporelles	-539	-559	-21				
Agencements et aménagements de terrains	-3 506	-3 627	-135				14
Constructions	-3 284	-3 360	-77				
Constructions sur sol d'autrui	-376	-402	-26				
Installations techniques, matériel & outillage	-31 929	-34 379	-2 608		1		157
Autres immobilisations corporelles	-1 339	-1 573	-235				
Amortissements du matériel de bureau	-229	-245	-17				
Amortissements du matériel de transport	-200	-200					
Amortissements des immobilisations corporelles	-40 861	-43 787	-3 098		1		170
Amortissements sur actif immobilisé	-41 400	-44 346	-3 118		1		170
<i>Dont immobilisations en crédit-bail :</i>	-12 738	-14 106	-1 368				

Les amortissements présentés sur la ligne « Terrains » portent sur les travaux d'agencements des terrains qui sont amortissables.

4.3. Immobilisations financières

Valeurs brutes :

Libellé	2023-06	2023-12	Augmentation	Diminution	Variation de la situation nette MEE	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	299	290		-8				-1
Dépôts et cautionnements versés	1 506	1 326	82	-262				
Autres créances immobilisées	120	12	52	-161				
Immobilisations financières	1 925	1 627	134	-431				-1
Titres mis en équivalence	784	800			16			
Actifs financiers	2 708	2 427	134	-431	16			-1

Dépréciations :

Libellé	2023-06	2023-12	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Titres de participation	-105	-105					
Dépréciations sur immobilisations financières	-105	-105					

Les titres de participations sont principalement composés :

- D'une participation de Florentaise de 3,34% au capital de la société Upcycle pour 150 milliers d'euros (non intégrée dans la consolidation en l'absence d'influence notable exercée par Florentaise) ;
- De la participation de Florentaise au capital de Hortipal pour 105 milliers d'euros
- De la participation de Florentaise au capital de la société Utopi'Hall pour 24 milliers d'euros. Utopi'Hall n'est pas consolidée en raison de l'intérêt négligeable qu'elle représente par rapport à l'ensemble consolidé (se référer à la note 2.1 Base de préparation, 2.2. Périmètre de consolidation).

Les dépôts et cautionnements versés comprennent un dépôt à terme de 911 milliers d'euros auprès de la Royal Bank of Canada mobilisé en garantie d'un emprunt souscrit par la société liée Navaya, et des sommes immobilisées à titre de garantie dans le cadre de l'affacturage pour 159 milliers d'euros, le solde étant composé de dépôts sur divers contrats de location.

Les autres créances immobilisées comprennent principalement les sommes versées au contrat de liquidité souscrit par la société postérieurement à l'admission à la cote de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris en avril 2023.

Les titres mis en équivalence comprennent :

- La société Eurotourbes pour 784 milliers d'euros : société d'importation de tourbe ;
- La société Inoculum Plus pour 17 milliers d'euros: société spécialisée dans la recherche et développement sur les produits mycorhizes ;
- La société Hortifibre pour 0 millier d'euros: société qui produit de la matière Hortifibre à partir d'une machine BIVIS mise à disposition par Florentaise et qui la commercialise sur le marché néerlandais.

4.4. Stocks

Libellé	2023-12			2023-06		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Stocks M, fournitures et aut. Approvisionnements	11 278	-20	11 258	10 224	-35	10 189
En-cours de biens				31		31
Produits intermédiaires finis	5 356		5 356	1 638		1 638
Stocks et en-cours	16 634	-20	16 614	11 893	-35	11 857

L'évolution des stocks et en-cours est liée à la saisonnalité. L'hiver correspond à la période de constitution du stock pour le printemps 2024.

4.5. Clients, autres créances et comptes de régularisation

Libellé	2023-12			2023-06		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Clients et comptes rattachés	1 704	-194	1 509	3 248	-190	3 058
Clients et comptes rattachés	1 704	-194	1 509	3 248	-190	3 058
Avances et acomptes versés sur commandes	434		434	942		942
Créances sur personnel & org. Sociaux	85		85	133		133
Impôts différés - actif	2 098		2 098	1 167		1 167
Créances fiscales hors IS part	2 291		2 291	2 050		2 050
Etat Impôt sur les bénéfices	651		651	1 274		1 274
Comptes courants	654	-623	31	903	-623	280
Autres créances	2 033		2 033	1 018		1 018
Charges constatées d'avance	405		405	337		337
Autres créances et comptes de régularisation	8 652	-623	8 029	7 825	-623	7 202
Clients et autres créances	10 356	-817	9 539	11 073	-813	10 260

Le groupe Florentaise a recours à un Factor pour le financement de son encours client : les créances cédées au Factor sont décomptabilisées de l'encours client et font l'objet d'un engagement hors-bilan en date de clôture (se référer à la note 3 Engagements).

Les avances sur commandes correspondent à des versements effectués auprès de fournisseurs dans le cadre de l'acquisition de matériels.

Les créances clients et autres créances (à l'exception de certains impôts différés actifs : se référer à la note 3.13 Impôts différés) sont à moins d'un an.

Affacturage

Les créances cédées au Factor sont décomptabilisées du bilan consolidé.

Leur montant est de 2.6 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 6.1 millions d'euros à l'ouverture.

Le risque de contrepartie étant conservé par la société, la valeur des créances cédées au Factor constitue un engagement hors-bilan en date de clôture.

4.6. Disponibilités

Libellé	2023-06	2023-12
Trésorerie active nette	1 287 118	960 731
Concours bancaires (trésorerie passive)	4 886	20 031
Trésorerie à court terme	1 282 231	940 700

4.7. Impôts différés

Libellé	2023-06	2023-12
Impôts différés - actif	1 167	2 098
Impôts différés - passif		
Valeur nette impot différé	1 167	2 098
Déficits Activés	1 211	2 229
Décalages Temporaires	76	77
Provision Retraite	169	175
Crédit Bail	(400)	(493)
Frais de développement	(21)	(21)
Autres retraitements	132	131
Valeur nette impot différé	1 167	2 098
GRANOFIBRE	804	808
FLORENTEISE	326	1 254
SERRES FLORENTEISE	3	1
FULAN 2	34	34
Valeur nette impot différé	1 167	2 098

Les impôts différés actifs sont classés parmi les autres créances dans le bilan consolidé et les impôts différés passifs sont présentés au sein des autres dettes dans le bilan consolidé.

Au 31 décembre 2023, les actifs d'impôts différés liés à des déficits reportables concernent :

- La société Granofibre pour 0,8 million d'euros. La comptabilisation au bilan consolidé de ces actifs d'impôts différés a été examinée sur la base d'une prévision de résultat taxable qui tient compte du repositionnement en cours de l'outil industriel de Granofibre comme outil capacitaire au service de la croissance des ventes de terreaux en France et en Chine. Cette prévision met en évidence un horizon de récupération à 2027.

- La société Florentaise pour 1,4 millions d'euros issu du caractère saisonnier du déficit du semestre pour 1 million d'euros et du caractère exceptionnel de l'exercice juin 2023 notamment au regard des frais non récurrents liés à l'IPO. Notre prévisionnel met en évidence un horizon de récupération à 2025.

4.8. Provisions pour risques et charges

Libellé	2023-06	2023-12	Dotation	Reprise	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Provisions pour litiges	1	67	66				
Autres provisions pour risques	11	11					
Provisions pour pensions et retraites	677	699	22				
Autres provisions pour charges	304	244		-60			
Provisions	994	1 021	88	-60			

4.9. Emprunts et dettes financières

4.9.1. Variation des emprunts et dettes financières

Libellé	2023-06	2023-12	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Emprunts auprès établis. de crédit - non courant	25 231	26 532	4 616	-122			-3 193
Emprunts auprès établis. de crédit - courant	11 738	14 183	3 900	-4 647			3 192
Dépôts et cautionnements reçus		1	1				
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	4 093	3 923		-170			
Intérêts courus sur emprunts	13	31	19	0			
Concours bancaires (trésorerie passive)	5	20			0		15
Dettes financières	41 080	44 691	8 535	-4 938	0		15
<i>Dont crédit-bail</i>	<i>13 112</i>	<i>11 689</i>	<i>316</i>	<i>-1 108</i>			

Les emprunts auprès des établissements de crédit et autres organismes de financement comprennent

- Le capital restant dû au titre des emprunts à moyen-terme souscrits par Florentaise S.A. pour 22,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, à comparer à 21,4 millions d'euros au 1^{er} juillet 2023. Ces emprunts à moyen-terme comprennent le solde des Prêts Garantis par l'Etat souscrit en avril 2020 pour 10,5 millions d'euros et dont l'amortissement a débuté en mai 2022 (capital restant dû au 31 décembre 2023 de 5.8 millions d'euros) ;

Groupe Florentaise

- Les dettes au titre des contrats de crédit-bail et assimilés pour 11,7 millions d'euros à comparer à 13,1 millions d'euros au 1^{er} juillet 2023 ;
- Des billets de trésorerie souscrits par Florentaise S.A. dont le solde au 31 décembre 2023 s'établit à 6,2 millions (contre 2,3 millions d'euros au 1^{er} juillet 2023). Ces billets à taux variable ont une maturité inférieure à 1 an ;
- Les emprunts / financements à moyen-terme sont souscrits par le groupe pour assurer le financement de son outil industriel et du parc de machines induit par l'activité de mise à disposition de machines BIVIS. Les billets de trésorerie souscrits par Florentaise S.A. constituent un outil de financement court-terme destiné à financer le besoin en fonds de roulement de la société.

Les autres emprunts et dettes assimilées comprennent principalement les dettes d'un compte courant vis-à-vis de Floreasy S.A.S. dont le solde s'élève à 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ainsi que de comptes courants vis-à-vis d'autres sociétés du groupe Floreasy et de personnes physiques. Ces comptes courants sont rémunérés au taux d'intérêt maximum déductible en France.

4.9.2. Échéancier des emprunts et dettes financières

Libellé	2023-12	< 1 an	1 an<<2 ans	2 ans<<3 ans	3 ans<<4 ans	4 ans<<5 ans	Au-delà	Valeur résiduelle
Emprunts auprès établis. de crédit - part > 1 an	26 532		8 970	6 630	4 490	3 094	3 348	
Emprunts auprès établis. de crédit - part < 1 an	14 183	14 183						
Dépôts et cautionnements reçus	1	1						
Autres emprunts et dettes assimilées	3 923	277	3 646					
Intérêts courus sur emprunts	31	31						
Concours bancaires (trésorerie passive)	20	20						
Dettes financières	44 691	14 513	12 616	6 630	4 490	3 094	3 348	
<i>Dont crédit-bail</i>	11 689	1 717	3 394	3 113	2 215	1 012	238	

Les dettes financières contractées par le groupe Florentaise ne sont pas assorties de ratio financier ou de clause particulière susceptible de déclencher leur remboursement anticipé.

Les autres emprunts et dettes assimilées comprennent principalement la dette de compte courant de Florentaise S.A. vis-à-vis de Floreasy S.A.S. pour 3,6 millions.

4.10. Autres dettes

Libellé	2023-06	2023-12
Dettes fournisseurs	14 245	16 015
Dettes fournisseurs	14 245	16 015
Avances acomptes reçus sur commandes	534	314
Dettes sociales	1 811	1 851
Dettes fiscales (hors IS)	266	365
Etat impôts sur les bénéfices	213	-1
Dettes s/ acquis. d'actifs	1 624	1 253
Autres dettes part < 1 an	160	116
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	53	34
Ecart de conversion passif	64	64
Produits constatés d'avance		20
Autres dettes et comptes de régularisation	4 725	4 017
Dettes fournisseurs, autres dettes et comptes de régularisation	18 970	20 032

Contrats de crédit-bail et assimilés

Contrats de crédit bail et assimilés	2023-06	2023-12	Augmentation (Inv,Emp)	Diminution (Cess, Remb.)	Ecart de conversion	Variations de périmètre	Autres variations
Immobilisations corporelles - Valeur brute	19 634	22 688	315				2 740
Immobilisations corporelles - en cours	7 529	4 790					(2 740)
Immobilisations corporelles - Amortissements	(12 738)	(14 106)	(1 368)				
Total actif du bilan	14 425	13 373	(1 053)				
Emprunt sur contrats de crédit-bail et assimilés	13 112	11 689	316	(1 108)			
Total passif du bilan	13 112	11 689	316	(1 108)			
Dotation aux amortissements sur immobilisations		(1 368)					
Intérêts et charges assimilées		(158)					
+/- valeur de cession d'immobilisation en crédit-bail							
Total compte de résultat		(1 526)					
Redevances de contrats de crédit-bail et assimilés		1 896					

Contrats de crédit bail et assimilés	2023-12	< 1 an	1 an<<5 ans	Au-delà
Dettes de crédit-bail et assimilés restant à payer	11 689	1 717	9 734	238

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Chiffre d'affaires : ventilation par activité / zone géographique

Au titre de l'information sectorielle requise par le règlement ANC 2020-01, le groupe Florentaise a ventilé son chiffre d'affaires sur les deux zones géographiques sur lesquelles il exerce l'Activité Terreaux, ainsi que par activité :

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Activité Terreaux France	13 018	47 213	12 522
Activité Terreaux International	3 148	4 385	
Activité BIVIS	1 739	2 346	1 102
Chiffre d'affaires	17 906	53 943	13 624

Le chiffre d'affaires réalisé à l'export par les entités françaises du périmètre de consolidation est rattaché à la zone géographique Terreaux France.

La zone géographique Terreaux International comprend la Chine (au travers des filiales Fulan 2 et Fulan 3) et l'Inde (au travers de Floreasy India). Ces sociétés ayant intégré le périmètre de consolidation à leur date d'acquisition soit le 31 décembre 2022, elles ne contribuent au chiffre d'affaires consolidé que sur le second semestre de l'exercice clos le 30 juin 2023.

Dans le cadre de la contractualisation de la mise à disposition des machines BIVIS à ses clients, Florentaise est éligible à une redevance de savoir-faire qui est fonction des volumes produits par le client preneur de la machine. Ces redevances sont présentées en chiffres d'affaires au 31/12/2023 pour 164 milliers d'euros. Au 30 juin 2023, ces redevances étaient classées parmi les autres produits pour 565 milliers d'euros.

5.2. Autres produits

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Production stockée	3 703	-677	2 723
Production immobilisée		7	
Subventions d'exploitation	20	28	15
Reprise sur provisions d'exploitation			43
Rep./Prov. engagements de retraite		6	
Rep./Dépr. sur actif circulant	37	28	6
Transferts de charges d'exploitation	796	602	1 012
Autres produits	1	569	176
Autres produits d'exploitation	4 557	563	3 974

Les autres produits comportent majoritairement les redevances de licence de savoir-faire liées à la mise disposition des machines BIVIS au 30/06/2023. A partir du 1^{er} juillet 2023 ces redevances sont présentées en chiffre d'affaires pour 164 milliers d'euros.

Les transferts de charge comprennent principalement un produit d'assurance au titre de remboursement des dommages causés par un incendie sur un site industriel de Villedieu de Florentaise pour un montant de 703 milliers d'euros au 31 décembre 2023 et de 530 milliers d'euros au 30 juin 2023.

5.3. Achats Consommés

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Achats de marchandises	-27	-262	
Autres achats	-299	-912	-314
Achats non stockés de matières et fournitures	-1 466	-3 337	-1 552
Achat m.p., fournis. & aut. appro.	-11 214	-22 585	-7 768
Var. stocks mp, fournis. & autres appro.	1 066	-1 463	-37
Achats consommés	-11 939	-28 559	-9 671

5.4. Autres charges d'exploitation

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Sous-traitance	-81	-185	-59
Locations immobilières et charges locatives	-205	-417	-165
Locations mobilières et charges locatives	-562	-889	-349
Entretien et réparations	-555	-1 405	-929
Primes d'assurances	-132	-243	-106
Autres services extérieurs	-153	-240	-88
Personnel détaché et intérimaire	-202	-431	-121
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-443	-611	-583
Publicité, publications, relations publiques	-410	-1 485	-434
Transport	-1 603	-5 508	-1 523
Déplacements, missions et réceptions	-270	-471	-199
Frais postaux et frais de télécommunications	-58	-115	-52
Frais bancaires	-186	-400	-114
Autres charges externes	-329	-897	-399
Autres charges	-62	-74	-33
Autres charges d'exploitation	-5 250	-13 372	-5 154

5.5. Charges de personnel

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Rémunérations du personnel	-3 561	-6 317	-2 718
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	-1 114	-1 872	-872
Autres charges de personnel	-10	-21	
Participation des salariés	-22	0	
Charges de personnel	-4 706	-8 210	-3 590

5.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. incorporelles	-21	-82	
Dot./Amt. & Dépr. sur immo. corporelles	-3 098	-4 581	-1 846
Dot. aux provisions d'exploitation		-5	
Dot/Prov. engagements de retraite	-22	-101	
Dotations pour dépr. des actifs circulants	-26	-143	-3
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	-3 166	-4 912	-1 848

5.7. Résultat financier

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Rep. sur provisions à caractère financier		28	28
Autres produits financiers	59	523	501
Produits financiers	59	551	530

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Charges d'intérêts	-542	-871	-323
Autres charges financières	-17	-27	-6
Dot. aux provisions à caractère financier			-15
Charges financières	-560	-899	-344

Les charges d'intérêts comprennent le coût de l'endettement bancaire ainsi que le coût financier des contrats de crédit-bail et assimilés.

5.8. Résultat exceptionnel

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	73	26	1 065
Produits de cession d'immo. corp.	21	243	41
Produits de cession de titres	56	92	
Subv. invest. virées au résultat, de l'ex.	67	89	44
Autres produits de cession		58	
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	60		
Transfert de charges exceptionnelles	99	1 574	
Produits exceptionnels	376	2 082	1 149

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-69	-50	-690
VNC des immo. corp. cédées	-21		-102
VNC des titres cédés	-94	-109	
VNC d'autres éléments d'actif cédés		189	
Autres charges exceptionnelles		-782	
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations		-35	
Dot. aux provisions à caractère exceptionnel	-66	-71	
Dot. excep. dépr. immo. fin.		-1	
Charges exceptionnelles	-250	-859	-792

Le résultat exceptionnel est principalement composé :

- d'un produit d'assurance de 99 milliers d'euros (et 1.6 millions d'euros au 30 juin 2023) dans le cadre de l'indemnisation du sinistre intervenu sur le site de Lavilledieu de Florentaise S.A. (se référer à la note 2.3 Faits marquants) ;
- Des opérations d'achats / ventes de titres FLORENTAISE de – 38 milliers d'euros réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

5.9. Impôts sur le résultat

5.9.1. Charges d'impôt

Libellé	2023-12 (6 mois)	2023-06 (12 mois)	2022-12 (6 mois)
Impôt sur les bénéfices	-66	-169	
Impôts différés	930	602	804
Crédit d'impôts	110	280	86
Charges d'impôts	974	713	890

5.9.2. Preuve d'impôt

Libellé	2023.12
Résultat des entreprises intégrées	(2 244)
Réintégration des impôts sur les résultats sociaux	-44
Réintégration des impôts différés	-930
Total Impôts sur les bénéfices	-974
Résultat avant impôts sur le résultat, des amort/prov. Sur écarts d'acq, et résultat des MEE	-3 218
Taux d'impôt de l'entité consolidante	25,00%
Impôt théorique au taux de l'entité consolidante	804
Effets des différences de base	42
Effets des différences de taux	13
Effets des dispositions fiscales particulières	
Déficits fiscaux non activés	(34)
Crédit d'impôt	149
CHARGE D'IMPOT THEORIQUE	974
CHARGE D'IMPOT REELLE	974

5.10. Effectif moyen

Libellé	2023-12	2023-06
Cadres	78	77
Non Cadres	199	189
Employés		
Ouvriers		
Effectif moyen interne	277	266

5.11. Rémunération des dirigeants

Depuis le 1^{er} juillet 2023 les dirigeants mandataires sociaux ont perçu au titre de leur mandat une rémunération de 206,4 milliers d'euros.

Il n'y a pas eu de jetons de présence versés aux seuls mandataires sociaux non dirigeants sur le premier semestre.

5.12. Information sectorielle

En complément de la ventilation du chiffre d'affaires par activité et zone géographique présentées en note 5.1, le Groupe présente ci-dessous la ventilation par zone géographique de l'actif immobilisé et du résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition.

Libellé	2023-12		2023-06	
	Actif immobilisé	Résultat d'exploitation	Actif immobilisé	Résultat d'exploitation
France (activité Terreau et BIVIS)	67 904	-3 184	69 157	-1 461
International (activité Terreau International)	1 401	340	1 494	450
Chiffre d'affaires	69 305	-2 844	70 651	-1 010

3. ENGAGEMENTS

Engagements donnés	30/06/2023	30/06/2023
Suretés réelles consenties	678	206
Nantissement parts actions	3 464	4 328
Empunt et dettes auprès des établissements de crédit garantis par des suretés réelles	1 005	1 076
Engagement rachat minoritaires Granofibre	325	350
Affecturation	2 632	6 130
Total	8 104	12 089
Engagements donnés	30/06/2023	30/06/2023
Caution FLOREASY	3 632	4 061
Soutien financier Floreasy (i)	3 646	3 646
Soutien financier Floreasy (ii)	2 600	2 600
Total	9 878	10 307

Les nantissements de titres et les sûretés réelles garantissent les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit pour financer les investissements et le besoin en fonds roulement.

Par ailleurs, comme indiqué dans la note 2.3 Faits marquants, Florentaise s'est substituée à Floreasy dans le cadre des promesses croisées d'achat – vente portant sur la participation des minoritaires au capital de Granofibre. Si ces promesses étaient intégralement exercées, elles conduiraient Florentaise à détenir 100% du capital de Granofibre en 2030. Ces promesses croisées sont exerçables par tranche, annuellement jusqu'à 2030. Si les promesses étaient exercées pour l'intégralité des actions détenues au 31 décembre 2023 par l'actionnaire minoritaire dans Granofibre, alors le décaissement correspondant au prix d'exercice s'élèverait à 325 milliers d'euros.

Soutien financier de Floreasy S.A.S. qui s'est engagée (i) à étendre jusqu'au 31 décembre 2024 l'engagement de blocage de la créance de compte courant de 3 646 milliers d'euros qu'elle détient sur Florentaise au 30 juin 2023, et (ii) à lui apporter une avance supplémentaire de compte courant de 2,6 millions d'euros en juin 2024.

4. PARTIES LIEES

L'information relative aux parties liées concerne les transactions conclues par les sociétés incluses dans le périmètre de la consolidation du groupe Florentaise avec des sociétés qui leur sont liées (sociétés du groupe Floreasy).

Prestations de services rendues par Floreasy au groupe Florentaise

Sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 21 février 2023, Floreasy a fourni aux entités du groupe Florentaise qui exercent l'Activité Terreaux en France des prestations de services relevant de la définition de leurs orientations stratégiques et dans les domaines de la direction technique et opérations, de la direction financière et de la direction de la recherche et du développement. En contrepartie de ces services, Floreasy sera rémunérée à hauteur du coût réel des missions exercées par les salariés de Floreasy S.A.S. sans pouvoir excéder le montant de leur rémunération au titre de leurs contrats de travail conclus avec Floreasy S.A.S. Pour la période du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023 ces prestations de service s'élèvent à 208,9 millions d'euros hors taxe. Elles ont été comptabilisées en charges externes dans les livres de la société au 31 décembre 2023.

Dettes / créances avec Floreasy S.A.S.

Florentaise S.A. a au 31 décembre 2023 une dette nette de 2,1 millions d'euros vis-à-vis de Floreasy S.A.S.

Cautions reçues de Floreasy S.A.S.

Dans le cadre de la souscription de certains emprunts bancaires, Florentaise S.A. bénéficie de cautions fournies par Floreasy S.A.S. Ces cautions ne sont pas rémunérées (se référer à la section Engagements).

Licence d'exploitation de savoir-faire consenti par HRVST Ltd

HRVST Ltd a consenti une licence de savoir-faire à Florentaise S.A. portant sur la commercialisation de la technologie de fermes verticales. Au 31 décembre 2023, la phase de commercialisation n'ayant pas démarré, Florentaise n'a pas perçu de revenu lié à cette concession de savoir-faire.

Rémunérations des dirigeants

Se référer à la section Rémunération des dirigeants.

5. RISQUES CLIMATIQUES

Le groupe estimait être faiblement exposé aux risques climatiques dans la mesure où (i) son processus industriel ne le rend pas hautement dépendant de la disponibilité de la ressource énergétique, (ii) son processus industriel n'a pas vocation à être remplacé ou structurellement modifié à moyen ou long terme, et (iii) qu'il a précisément fait évoluer son modèle de production depuis de nombreuses années pour substituer la tourbe dans les formulations des terreaux qu'il commercialise. Compte tenu du bienfait des tourbières pour la préservation de la biodiversité et la limitation du réchauffement climatique, l'exploitation des tourbières fait déjà l'objet de moratoires dans de nombreux pays. Le groupe poursuit ses efforts de R&D pour diversifier les matières capables de substituer la tourbe dans la formulation de terreaux et diminuer continuellement la part qu'elle représente dans la composition des terreaux commercialisés.

Compte tenu des aléas constatés en 2023, une réévaluation des risques et opportunités est à l'étude.

6. CARACTERE SAISONNIER DES ACTIVITES DE LA PERIODE

L'activité du groupe est marquée par une forte saisonnalité au printemps, le chiffre d'affaires réalisé au cours du second semestre de l'année civile étant historiquement moins élevé et représente entre 20 et 30% du chiffre d'affaires.

RAPPORT D'ACTIVITE

Chiffre d'affaires semestriel en hausse de 4,4%

Amélioration de la performance opérationnelle

Poursuite du plan d'actions visant à renforcer la trésorerie du Groupe

Pour rappel, le Groupe connaît une saisonnalité importante liée aux activités de jardinage qui démarrent traditionnellement à compter du printemps et dont les ventes se matérialisent essentiellement sur le 3^{ème} trimestre et le 4^{ème} trimestre de son exercice.

Les ventes à fin décembre s'élèvent à 17,9 M€. Comparé au 1^{er} semestre 2022-2023 proforma (juin à décembre 2022), le chiffre d'affaires ressort en hausse de 4,4% traduisant un niveau d'activité satisfaisant sur la vente de terreaux en France et une bonne dynamique sur l'activité BIVIS. Cette performance doit être appréciée au regard des travaux en cours en Chine visant à optimiser le schéma industriel du Groupe et augmenter fortement les volumes de production. Opérée sur le 1^{er} semestre de l'exercice, la revue du schéma industriel a pesé mécaniquement sur les performances commerciales de ce début d'exercice et décalé certaines ventes, réduisant temporairement les ventes du Groupe avant une forte croissance attendue sur le 3^{ème} trimestre liée à la mise en service du site courant mars et à la bonne performance des autres sites. Compte tenu de la saisonnalité de l'activité, le résultat d'exploitation du semestre ressort en amélioration avec une perte de 2,8 M€ vs une perte de 3,1 M€ sur le proforma 6 mois au 31 décembre 2022.

Sur le plan financier, le Groupe a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'actions lui permettant de faire face à ses engagements. Ainsi au 31 décembre 2023, la trésorerie ressort à environ 1 M€, marquant un point bas avant l'inflexion en cours.

- M€	Consolidé 6 mois 2023/2024 (01/07/ 2023 – 31/12/2023)	Proforma 6 mois 2022/2023 (01/07/2022 – 31/12/2022)	Consolidé 6 mois 2022/2023 (01/07/2022 – 31/12/2022)
Chiffre d'affaires total	17,9	17,1	13,6
<i>Dont Activité terreaux France</i>	13,0	12,3	12,5
<i>Dont Activité terreaux International</i>	3,1	3,5	-
<i>Dont Activité Bivis</i>	1,7	1,3	1,1
Autres produits d'exploitation	4,6	3,8	4,0
Charges d'exploitation	(25,3)	(24,1)	(20,5)
Résultat d'exploitation	(2,8)	(3,1)	(2,9)
Résultat net de l'ensemble consolidé	(2,2)	(1,7)	(1,5)

- Les comptes semestriels du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2024. Le rapport financier semestriel est disponible sur le site du Groupe dans la rubrique Investisseurs.

- Le chiffre d'affaires semestriel proforma au 31 décembre 2022 a été établi en considérant une entrée dans le périmètre de consolidation au 1^{er} juillet 2022 pour l'ensemble des sociétés acquises au 31 décembre 2022 dans le cadre de la filialisation de l'Activité Terreaux, à savoir les sociétés Granofibre, Floeasay India, Fulan 2 et Fulan 3. Pour rappel, cette filialisation s'est inscrite dans le cadre d'une opération de réorganisation interne au groupe Floeasay, maison-mère de Florentaise, dans le but de simplifier la structuration juridique de l'entité cotée et d'aligner l'organisation capitalistique de l'activité terreaux avec son périmètre opérationnel.

- L'activité BIVIS inclut les loyers ainsi que la maintenance facturée aux clients. Pour une meilleure lecture de l'activité, les redevances BIVIS, en tant que produits issus des activités courantes de la Société sont désormais intégrées au sein de la ligne produit Activité BIVIS.

Terreaux France : hausse des ventes

Les ventes de terreaux en France sur le 1^{er} semestre de l'exercice s'élèvent à 13,0 M€ contre 12,3 M€ en proforma 2022-2023, enregistrant une hausse de 5,8% :

- Le segment **Professionnel** (44% du chiffre d'affaires du segment au 1^{er} semestre 2023-2024) , est en hausse de 10%, porté notamment par la végétalisation des grands espaces urbains.
- Sur le segment **Grand public** (56% du chiffre d'affaires du segment au 1^{er} semestre 2023-2024), les ventes sont globalement satisfaisantes. Elles démontrent la bonne résistance des produits pour le jardin dans un contexte de baisse actuelle de la consommation française.

Terreaux International : des ventes temporairement limitées par l'aménagement de l'outil industriel plus capacitaire

- Au 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires semestriel ressort à 3,1 M€. Après un bon premier trimestre d'exercice, le Groupe a engagé des travaux de relocalisation de son outil de production en Chine afin de satisfaire la hausse continue de la demande. La mobilisation industrielle de l'outil a pesé sur les ventes qui ressortent en repli de 11,8% sur l'ensemble du semestre, avant un fort redémarrage constaté par le Groupe dès le début du 3^{ème} trimestre d'exercice.

BIVIS : Montée en puissance correspondant au plan de marche

Dans le prolongement de l'Introduction en Bourse valorisant les solutions bas carbone de Florentaise, les marques d'intérêts à l'égard de la solution BIVIS se sont multipliées favorisant mécaniquement la croissance de l'activité avec à la clé une progression des ventes proforma de +36,2% à 1,7 M€. Le Groupe compte désormais un parc de 14 BIVIS installées à l'International contre 7 seulement il y a encore un an.

Florentaise rappelle avoir contractualisé l'implantation d'une BIVIS aux Etats Unis, qui sera installée d'ici fin juin 2024. Les premiers revenus devraient être enregistrés au cours du prochain exercice.

Un niveau de résultat conforme aux attentes au regard de la saisonnalité de l'activité

Les charges d'exploitation (consolidées) s'élèvent à 25,3 M€ sur ce semestre et ressortent à un niveau globalement comparable à celles constatées au 31 décembre 2022 (24,9 M€ en proforma). Elles intègrent le frais nécessitant de gérer et préparer la montée en puissance significative des ventes sur le 2nd semestre. La saisonnalité de l'activité induit chaque année au premier semestre un résultat d'exploitation inférieur par rapport au second semestre caractérisé par une plus forte absorption des coûts fixes.

Le résultat d'exploitation ressort en données consolidées 2023-2024 à -2,8 M€ contre - 3,1 M€ sur le proforma 2022-2023. Il intègre un produit de 703 K€ correspondant à un dédommagement partiel liées aux garanties d'assurance relatives au sinistre de juin 2022 intervenu sur le site de production de la société à Lavilledieu en Ardèche. A noter, le résultat semestriel 2022-2023 intégrait un produit d'exploitation de 972 K€ lié à l'indemnité d'assurance relative au sinistre de Lavilledieu.

Après prise en compte du résultat financier et résultat exceptionnel, le résultat net des entités intégrées de Florentaise s'établit à - 2,2 M€ en données consolidées.

Mise en œuvre efficace du plan d'actions visant à financer le stock d'avant saison pour garantir la disponibilité de nos produits au printemps 2024

- M€	Consolidé 6 mois 2023/2024 (01/07/ 2023 – 31/12/2023)	Proforma 6 mois 2022/2023 (01/07/2022 – 31/12/2022)	Consolidé 6 mois 2022/2023 (01/07/2022 – 31/12/2022)
<i>Disponibilités</i>	- 1,0	- 1,3	- 1,3
<i>Capitaux propres</i>	- 30,7	- 14,4	- 14,4
<i>Emprunts et dettes financières</i>	- 45,0	- 63,8	- 63,8
<i>Total bilan</i>	- 96,4	- 95,6	- 95,6

Les comptes du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 26 mars 2024. Le rapport financier est disponible sur le site du Groupe dans la rubrique Investisseurs.

Les capitaux propres s'élèvent à 30,7 M€ à l'issue du 1^{er} semestre 2023-2024. Le besoin en fonds de roulement a augmenté de 1,7 M€ sur le semestre sous l'effet de l'augmentation des stocks de 4,7 M€, en contrepartie, la baisse du poste client et le rallongement des délais fournisseurs et la mise en place de lignes de crédit bancaires court terme a permis de soulager la pression sur la trésorerie. Au 31 décembre 2023, celle-ci ressort à 1,0 M€ contre 1,3 M€ (proforma au 31 décembre 2022).

Perspectives : des ambitions conquérantes sur le 2nd semestre d'activité 2023/2024

A la faveur de conditions météorologiques plus favorables que celles constatées au cours de la même période de l'exercice précédent, le Groupe devrait être en mesure d'afficher une belle progression de son chiffre d'affaires sur le second semestre de l'exercice 2023-2024.

Les ventes de terreaux France sur le segment Grand public comme Professionnel réalisées en ce début de semestre sont encourageantes et démontrent l'engouement croissant de la part des professionnels de l'horticulture pour les solutions bas carbone de Florentaise ainsi que pour le reste de sa gamme de produits. Sur son activité historique, le Groupe pourra en outre compter sur la contribution de la ligne de production rénovée de Lavilledieu qui permettra à Florentaise de disposer d'un outil bénéficiant :

- D'une capacité de production d'environ 250 m³ de terreau par heure, doublant ainsi la capacité de mélange du site,
- De l'installation début 2024 d'une nouvelle ligne d'ensachage, augmentant la capacité de conditionnement du site de 40% à 50%,
- D'un impact environnemental positif, réduisant significativement l'utilisation de chargeuses et de leur carburant par 3, rendant le site économique et écologique.

Comme évoqué, l'intérêt de la part des fabricants de terreaux pour la technologie BIVIS de Florentaise reste soutenu. Au-delà d'un premier démarrage aux Etats-Unis en juin 2024, quatre nouvelles BIVIS ont été mises en service au printemps 2023 et trois autres l'ont été en septembre 2023, portant à 14 BIVIS le parc de BIVIS actuellement en service. Plusieurs discussions avancées sont actuellement en cours dans de nouveaux pays.

En Chine, comme évoqué, le 1^{er} semestre a été moins contributif que les années précédentes en raison des travaux d'aménagement de l'outil de production qui ont mobilisé les équipes en place. Ce nouveau site désormais opérationnel permettra de mieux répondre à la forte progression de la demande en Chine après la saturation de l'outil existant. Le nouveau site de Fulan 1 bénéficie de l'autorisation des autorités chinoises depuis le 19 mars 2024. Situé à 60 km de la zone portuaire de Shanghai, l'un des plus grands ports au monde, Fulan 1 bénéficie d'une localisation géographique idéale permettant à Florentaise de s'acquitter de loyers plus faibles pour une surface plus étendue (10 ha contre 1 ha sur le site historique) et procéder à l'affrètement de moyens de transport plus rapidement et à moindre coût.

En pôle-position sur l'innovation

Au-delà des perspectives commerciales engageantes, le Groupe a poursuivi sa politique volontariste en matière d'innovation avec des résultats encourageants à la clé.

Pour rappel, l'étude réalisée au printemps 2023 à la station expérimentale spécialisée dans la conduite de programmes de recherche appliquée par le CATÉ (Comité d'Action Technique et Économique) de Saint-Pol-de Léon (29), a permis de démontrer que les terreaux bas carbone de Florentaise favorisent une économie d'eau importante et un meilleur développement des plants cultivés en adaptant la typologie d'engrais utilisée en vue d'une fertilisation plus précoce. Ces résultats permettront au Groupe de disposer de résultats validés scientifiquement à l'appui de son discours commercial.

La Société rappelle en outre qu'elle vient de recevoir une autorisation de mise sur le marché pour FLOMIX, biostimulant révolutionnaire développé à partir de souches Hortifibre®. Cette autorisation permet à Florentaise d'accéder au marché de la biostimulation, encore inexploré à ce jour par le Groupe. Au-delà du segment horticole, les essais déjà effectués avec des résultats encourageants pourraient permettre au Groupe d'accéder au marché en volume des Grandes Cultures.